

# HACHIS PARMENTIER

## PUR BŒUF, ECRASE DE POMMES DE TERRE

William Saurin (300 g) Recette pour la Restauration

### INGREDIENTS

Purée de pommes de terre accompagnée de viande de bœuf cuisinée

Pommes de terre cuites 45%, viandes de bœuf\* crue et précuite 21%, eau, **crème** 4,9%, carottes 3%, oignons, protéines de pois, oignons déshydratés, sel, amidon modifié, fibres de pois, fibres de **blé**, arômes naturels, plantes aromatiques (dont thym), épices.

\*Viande bœuf origine France

Les informations en **gras** sont destinées aux personnes allergiques.

**Conditionné sous atmosphère protectrice.**

### VALEURS NUTRITIONNELLES MOYENNE POUR 100G

Energie	456 KJ	109 kcal
Matières grasses	5,3	g
dont acides gras saturés	2,3	g
Glucides	8,6	g
dont sucres	0,9	g
Fibres	1,7	g
Protéines	5,9	g
Sel	0,70	g

En respect du PNNS, Soulié restauration s'engage à diminuer le taux de sel dans chacune de ses recettes.

Sans conservateur

Nutriscore B (2017) Nutriscore C (2023)

### Barquette micro-ondable- Portion individuelle

Rapport P/L > 1

**DDM** 18 mois

A consommer de préférence avant la date inscrite sur l'emballage

A conserver à température ambiante

### CONSEILS D'UTILISATION

**Aux micro-ondes** : Tirer sur la languette et décoller partiellement l'opercule. Réchauffer 2mn à 700W.

**Au bain-marie** : Plonger l'assiette sans l'ouvrir dans l'eau frémissante pendant 10mn environ.

**Ne pas mettre au four traditionnel.**

### DONNEES LOGISTIQUES

Nbre d'unités / carton	Nbre de cartons / plan	Nbre de plans / palette	Poids brut (kg) Unité/carton/palette	Poids Net (kg) Unité/carton/palette	Dimensions cartons/palette
8	12	7	0,380/3,04/256	0,300/2,4/202	340 x 195 x 185 1200 x 800 x 1440
Code EAN unités	N° d'agrément	N° nomenclature douanière	Site de fabrication	Date mise à jour	
<b>3 261055954855</b>	<b>FR 12 202 001 UE</b>	<b>1602 50 95 00</b>	<b>RODEZ</b>	05/01/2026	

Nous attestons que l'ensemble de nos produits sont conformes aux deux règlements :

- Règlement 1829/2003 du 22/09/03 concernant les denrées alimentaires et les aliments pour animaux génétiquement modifiés.
- Règlement 1830/2003 du 22/09/03 concernant la traçabilité et l'étiquetage des OGM et la traçabilité des produits destinés à l'alimentation humaine ou animale produits à partir d'OGM.

Nous attestons que nous n'utilisons pas de matières premières ionisées.

Version V2 SFXWS767



L'innovation au service du goût !